

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCHAMPS**

Séance du 16 juin 2022

Le seize juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en réunion
ordinaire, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence
de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET,
Brigitte VIOLET, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART,
Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI,
Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Annie BERQUER, Richard VACOSSAINT, Hélène LARBI,
Absent : néant

Pouvoir : Annie BERQUER donne pouvoir à Brigitte VIOLET, Hélène LARBI
donne pouvoir à Odile BOINET.

Monsieur le Maire ouvre la séance,
Monsieur Denis ROUTIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire de la commune de Beauchamps,

Vu la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société par
Actions Simplifiée Universelle (SASU) Ferme Eolienne Le Quesnot en vue
d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs sur la
commune de Guerville située en Seine-Maritime,

Vu l'arrêté du 19 mai 2022 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête
publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant que l'enquête publique se déroulera du 13 juin 2022 à 9 heures
jusqu'au 13 juillet 2022 à 17 heures,

Conformément à l'article R 123-12 du code de l'environnement, le conseil
municipal de Beauchamps est invité à formuler son avis sur le projet dès
l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours après sa clôture, soit jusqu'au
28 juillet 2022,

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation
environnementale, qu'il a déjà portés à la connaissance des conseillers
municipaux par mail.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-053 du 16 novembre
2020, le conseil municipal s'est opposé formellement à la majorité des voix à
raison de 13 voix contre, 0 pour et une abstention, à l'installation de nouvelles
éoliennes sur le territoire de la Somme.

NOMBRE DE MEMBRES		
Conseillers en exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
10/06/2022

Objet de la délibération
Parc Eolien Le Quesnot - Implantation et exploitation de 4 aérogénérateurs sur la commune de Guerville

AVIS DEFAVORABLE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le **17 JUIN 2022**

ID : 080-218000610-20220616-DELIB_2022_028-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'émettre un avis défavorable au projet de Ferme Eolienne Le Quesnot en vue d'exploiter un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs sur la commune de Guerville, l'impact paysager et la pollution visuelle étant trop importants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX



Certifié exécutoire le **21 JUIN 2022**
Compte tenu de sa transmission en
préfecture et de la publication.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX

